

A Toulouse, Bercy tente, sans succès, d'intimider les grévistes des impôts

5 AVRIL 2019 | PAR EMMANUEL RIONDÉ

La direction générale des finances publiques a voulu montrer les muscles pour en finir avec le mouvement social qui agite ses services en Haute-Garonne depuis dix semaines. Mais vendredi, le tribunal administratif a rejeté sa requête. Et cette manœuvre inédite ravive un conflit qui commençait à s'essouffler.

MEDIAPART

Une tentative d'intimidation qui fait plouf mais qui devrait laisser des traces. Ce vendredi, le tribunal administratif de Toulouse a rejeté la requête de la direction générale des finances publiques (DGFIP) qui avait assigné en référé les secrétaires des quatre organisations de l'intersyndicale (CGT-Solidaires-FO-CFDT) et une quarantaine d'agents des impôts du département.

Depuis dix semaines, en un mouvement structuré, notamment autour de piquets de grève tournants, l'intersyndicale tire l'alarme (<https://www.mediapart.fr/journal/france/130319/il-y-des-milliards-d-euros-de>

-fraude-fiscale-mais-n-pas-les-moyens-de-les-recuperer) sur la dégradation des conditions d'exercice de la mission de service public des agents des impôts.

Mercredi, devant le tribunal administratif de Toulouse, la direction les a accusés de « *blocage* » et de faire durer un mouvement entraînant, selon ses avocats, des « *entraves à la liberté de travail* » et des « *perturbations de missions de services publics* ».

Mais dans son ordonnance (<http://toulouse.tribunal-administratif.fr/content/download/158943/1608183/version/1/file/1901487%20anonymis%8E.pdf>) rendue ce jour, la juge note qu'« *il n'est pas établi que ces blocages se seraient poursuivis au-delà de la date du 28 mars 2019, dernière journée d'action nationale* » et, rejetant le caractère urgent de la situation, considère que « *la demande du directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne tendant à ce que soit ordonnée l'évacuation sous astreinte des sites en cause est devenue sans objet* ».



Le siège de la direction régionale des finances publiques, à Toulouse. © Google Street View

Toutes et tous étaient aussi menacé·e·s d'une astreinte, non rétroactive, de 1 000 euros par personne et par jour de blocage. « *Nous nous sentons insultés par notre propre hiérarchie, par ces méthodes et procédures jamais vues dans notre administration et dans notre département !* », s'est indigné Régis Lagrifoul (Solidaires Finances publiques) mercredi devant le tribunal, où plus de deux cents personnes s'étaient retrouvées en soutien.

Une indignation d'autant plus forte qu'au-delà de la brutalité administrative de ce traitement « disciplinaire », la méthode employée a choqué : lundi 1^{er} avril, les représentants de l'intersyndicale avaient été conviés dans le bureau de la direction régionale. S'attendant à une rencontre « *pour évoquer les réponses de la direction aux cahiers revendicatifs établis par les services du département* », les représentants syndicaux ont en fait trouvé derrière la porte... un huissier, qui leur a remis les assignations, tandis que leurs quarante collègues les recevaient eux aussi dans la journée.

Un poisson d'avril très amer, alors que les blocages étaient levés depuis déjà quelques jours sur l'ensemble des sites, en vue notamment de la réunion du comité technique prévue lundi 8 avril dans la matinée et censée permettre « *la reprise des négociations locales* ».

Le coup de pied de l'âne ne passe pas. « *On ne veut plus leur parler*, confie Jean-Marc Servel, de la CGT, l'un des quatre secrétaires assignés ès qualités. *Nous irons lundi à la réunion pour déposer sur le bureau une lettre signifiant que l'on veut désormais des représentants nationaux de la direction et des syndicats autour de la table.* »

Pour Christian Terrance (Solidaires), la direction a fait preuve dans cette affaire d'un grand « cynisme » : « *Quand l'avocat vient dire que,*

par notre grève, on empêche le public d'accéder à nos services alors qu'il s'agit de l'une de nos missions les plus importantes, en gros, il défend exactement ce pourquoi nous nous mobilisons depuis des semaines ! »

En poste à la direction régionale Occitanie de la DGFIP depuis avril 2018, Hugues Perrin avait auparavant été DRH au ministère de l'économie entre 2012 et 2015, année où il a rejoint l'administration fiscale du Calvados.

« Il a été le numéro 3 de Bercy, résume Nicolas Thirion, secrétaire national de la fédération finances publiques de la CGT, présent mercredi au tribunal administratif de Toulouse. Il n'aurait jamais fait ça sans l'assentiment de Bruno Parent [le directeur général de la DGFIP], voire de Gérald Darmanin. »

LIRE AUSSI

- «Il y a des milliards d'euros de fraude fiscale, mais on n'a pas les moyens de les récupérer» (<https://www.mediapart.fr/journal/france/130319/il-y-des-milliards-d-euros-de-fraude-fiscale-mais-n-pas-les-moyens-de-les-recuperer>)

PAR EMMANUEL RIONDÉ (<https://www.mediapart.fr/biographie/emmanuel-rionde>)

La direction de la DGFIP de Toulouse, injoignable vendredi, ne nous l'a pas confirmé. Sûrement trop occupée qu'elle est à envisager la suite d'un conflit que cette tentative de répression brutale n'a fait que raviver : dans la semaine, plusieurs antennes départementales de la DGFIP ont adopté des motions de soutien aux grévistes de Haute-Garonne.

« C'est une déclaration de guerre, s'est étranglé mercredi un syndicaliste devant le tribunal. Il faut qu'on soit à l'offensive partout

en France, on a deux mois pour faire chuter ce gouvernement, sur ce sujet-là. Il y a des manifs tous les samedis, il faut que ça s'embrase... »

MOTS-CLÉS

BERCY ▪ FINANCES PUBLIQUES ▪ GRÈVE ▪ IMPÔTS ▪ SYNDICATS ▪ TOULOUSE
